

## **CANTON DE SAINT-VAURY - COMMUNE D'ANZEME**

Le vendredi 05 novembre 2021 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Anzême, dûment convoqué, s'est réuni salle de réunion sous la Présidence de Madame Viviane DUPEUX, Maire.

**PRESENTS** Mme DUPEUX Viviane, Mme GUERRIER Josiane, M ROUSSILLAT Franck M LAUNAY Christian, M BIDOUE Sébastien, M BERTRAND Cyrille, M HUET Gérard, Mme MAUZE Nathalie, Mme BOURIAUD Odile, Mme SOUBRANT Maryse, M ROUSSEAU Christian,

**ABSENTS EXCUSES** : M CLEMENCON Cyrille, M ALGIERI Fabrice, (

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M ROUSSEAU Christian

Approbation du PV de Conseil Municipal du 14/09/2021

### **Inscription de Chemins au PDIPR**

Madame le Maire rappelle que la demande de l'Agglomération du Grand Guéret d'inscrire certaines portions de chemins intégrées au tracé du tour VTT des monts de Guéret avait été reportée dans l'attente d'informations complémentaires, notamment sur les engagements éventuels de la Commune du fait de cette inscription. L'entretien du circuit est effectué par la Communauté d'Agglomération.

L'intérêt de cette inscription au PDIPR, c'est la promotion du circuit sur le site du Conseil Départemental

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide l'inscription au PDIPR des portions de chemins se trouvant sur le circuit Tour VTT des Monts de Guéret.

### **Local ancienne poste ou bibliothèque (pour location Association Atypique 23)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de l'Association Atypique 23, nouvellement créée sur la Commune, pour la mise à disposition d'un local pour recevoir les membres de cette Association.

Madame le Maire donne la parole au Président de l'Association présent dans la salle afin qu'il explique son projet. C'est une association loi 1901 à destination des adultes porteurs de TSA (Troubles du Spectre de l'Autisme) dont le but est de favoriser l'entraide mutuelle entre les adhérents ; rompre l'isolement et favoriser le lien social et la citoyenneté ; orienter et accompagner les personnes concernées dans leurs démarches.

La salle à côté de la bibliothèque, ainsi que le local de l'ancienne poste ont été visités par le président de l'Association. Il en ressort que le local de l'ancienne poste est plus adapté car il peut être destiné uniquement à cette association.

Il est proposé la mise à disposition gratuite de ce local par convention pour un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. L'association prendra à sa charge l'eau et l'électricité, ainsi que l'aménagement intérieur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide cette proposition.

### **Rapport annuel SPANC**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la réception du rapport annuel du SPANC 2020 (Service Public d'Assainissement non Collectif) établi par le service au sein de l'Agglomération du Grand Guéret. Ce rapport sera à la disposition des administrés à la Mairie.

Une copie de ce rapport ayant été remis aux membres du Conseil, chacun pourra faire remonter ses observations et/ou questions lors d'une la prochaine séance.

## **Devis Tracteur**

Madame le Maire rappelle au Conseil la consultation entreprise pour le remplacement du tracteur, suite à l'étude des différents devis et des essais effectués par les employés communaux, il est retenu le tracteur John Deere 6100M et ses équipements de chez Micard Guéret pour un montant total de 110 040€.

Cet équipement sera financé sur 5 ans au taux de 0,41 %, les crédits ayant été inscrits au budget.

Une demande de subvention DETR 2022 est sollicitée pour l'acquisition de la débroussailleuse, au taux de 40%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide cette proposition et autorise le Maire à déposer une demande de DETR 2022 pour la débroussailleuse.

## **Enquête publique Busserolles**

Madame le Maire rappelle la procédure concernant l'aliénation d'un chemin public à Busserolles.

Le rapport d'enquête publique conclut à un avis favorable pour l'aliénation avec une éventuelle réserve de laisser 2 à 3 mètres du chemin dans le domaine public.

La décision avait donc été reportée afin que les membres du Conseil se rendent sur place pour évaluer la nécessité de cette réserve.

Il en ressort que de conserver dans le domaine public une partie de 2 à 3 mètre du chemin public n'apporte aucun confort pour l'accès à la grange de la parcelle 119, puisque le chemin n'est pas face à la porte de grange et qu'une bande communale d'environ 2 mètres existe déjà face à celle-ci.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide l'aliénation du chemin public sans réserve et autorise le Maire à poursuivre toutes les démarches nécessaires à cette opération.

## **Autorisation pouvoir d'ester en justice**

Madame le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à représenter la Commune dans le cadre de toute procédure en justice et notamment dans le cadre d'une procédure devant le Tribunal Administratif, suite à une requête de la Société PEW Anzeme contre la résiliation de la convention d'occupation du domaine public accordée en 2015.

## **Subventions**

Subvention exceptionnelle à la SPA : la parole est donnée à Mme GUERRIER qui explique la situation de cette association qui est très utile pour les Communes et indique qu'elle aurait besoin d'un gros coup de pouce. Elle propose que lui soit versé un montant identique à ce que l'on attribue aux associations communales.

Mr Bertrand indique que cela semble trop, bien qu'il s'agisse d'une association d'utilité publique et que nous pourrions nous caler sur ce que versent d'autres communes.

Il est donc proposé de leur verser une somme de 200€, ce qui est validé par l'ensemble des membres présents.

ASCA : Madame le Maire donne lecture du courrier de l'ASCA sollicitant le versement d'une subvention annuelle 2021 pour relancer les activités de l'association.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, valide le versement de la subvention de 450€ au titre de l'année 2021 à l'ASCA.

## Questions diverses

Finances : Madame le Maire donne la parole à Monsieur Huet pour un point sur la situation budgétaire. Il fait ressortir un certain nombre d'anomalies sur des enregistrements qui ne paraissent pas dans les comptes adéquats. Il est convenu qu'une vérification soit faite et des rectifications apportées. Malgré cela la situation budgétaire reste saine.

Demande d'augmentation des Indemnités d'Adjoints : lors de la mise en place du Conseil Municipal en 2020, avait été voté le taux maximal de 10,7 % pour l'indemnité des adjoints et 40,3 % pour l'indemnité du Maire,

En janvier 2021, suite à la nomination d'un 4ème adjoint, les indemnités précédemment votées ont été revues, afin de répartir l'enveloppe définie en 2020 sans en augmenter le montant, soit le taux pour les adjoints passé à 9,05 % et pour le Maire à 36,20 %,

Madame le Maire demande au Conseil de se positionner sur un retour taux maximal des d'indemnités d'adjoints.

Le Conseil Municipal, s'y oppose à 7 voix « contre » et 4 « pour »

Internet bibliothèque : cet accès fonctionne très mal et il est nécessaire dans le cadre de la mise en place du CLAS (Aide à la Scolarité). Monsieur Bertrand propose l'achat d'une carte sim. Cette solution va être étudiée.

Aération classe cycle 3 : une VMC a été envisagée mais après étude cela ne semble pas la meilleure solution. Monsieur Roussillat propose de revoir les aérations sur les menuiseries.

Stèles : après la vente de 2 stèles intégrées dans la procédure de reprise de concession, il s'avère que la famille s'est manifestée en indiquant que ces 2 concessions ne faisaient plus partie de la reprise et qu'elle souhaite les récupérer. Une démarche a été entreprise auprès de l'acquéreur.

Proposition de Madame Clergeau : après une visite chez Madame Clergeau, celle-ci propose de faire un don à la commune d'une collection de tableaux de son père A. Clergeau. En contre partie, elle souhaiterait l'aménagement d'un musée communal dans l'ancienne maison de vacances proche de l'église. Madame le Maire demande au Conseil son avis sur cette proposition. L'ensemble du Conseil accepte l'étude de ce projet. Un article sera demandé à Madame Clergeau pour le bulletin municipal.

Colis de Noël : les bénéficiaires de ce colis sont les personnes de 75 ans et plus qui résident sur la commune et inscrites sur la liste électorale.

Auberge multi services : suite à la signature d'une convention d'assistance à la maîtrise d'ouvrage avec le SDEC un rendez-vous avec le bureau d'étude aura lieu le 15 novembre. Le dossier de demande de subventions déposé en 2021 est reporté sur 2022. Nous sommes dans l'attente d'un rendez-vous chez le Notaire pour la promesse de vente.

Local associatif au Plaisant : nous sommes toujours dans l'attente du permis de construire commandé à l'architecte.

Marché de producteurs : il est prévu un marché pour Noël et 2 marchés d'été (12/07/2022 et 16/08/2022).